

Études internationales

DELORS, Jacques. *Le nouveau concert européen*. Paris, Éditions Odile Jacob, 1992, 349 p.

Alice Landay

Volume 23, numéro 3, 1992

URI : id.erudit.org/iderudit/703069ar

<https://doi.org/10.7202/703069ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN 0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Landay, A. (1992). DELORS, Jacques. *Le nouveau concert européen*. Paris, Éditions Odile Jacob, 1992, 349 p.. *Études internationales*, 23(3), 683–685. <https://doi.org/10.7202/703069ar>

Tous droits réservés © Études internationales, 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

URSS, le maintien de la ligne réformatrice, et l'extraordinaire esprit d'ouverture de Gorbatchev, sans compter la politique de non-intervention que celui-ci prôna à l'égard de l'Europe centrale eut un «effet domino» qui se traduisit par le renversement de presque tous les régimes traditionnels au cours de l'automne 1989.

Ce bref historique situe les bouleversements récents en Europe du Centre. Henryk A. Batowski analyse dans un second chapitre les rapports moins connus et souvent tendus entre la Pologne et ses deux voisins, la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Vladimir C. Fisera pose celui du «grand protecteur des petites nations». Selon cet auteur, l'unification récente de l'Allemagne et la libéralisation des pays de l'Europe centrale ne pourront se faire que par une réduction des inégalités de situation. Matei Cazacu analyse les risques de conflits inter-régionaux en les replaçant dans un contexte historique souvent négligé : partage ottoman au milieu du XVIII^e siècle, opposition des États nationaux au XIX^e (Serbie, Grèce, Roumanie), guerres balkaniques de 1912-1913, évolution des grands empires après la Première Guerre mondiale, effondrement des alliances régionales en 1934-41 et nouvelles formules de collaboration après la retraite allemande. Thomas Schreiber complète cette étude en notant que Moscou n'a jamais permis l'établissement d'une véritable coopération entre «pays frères». Cette coopération a plutôt pris la forme d'un lien «vertical» et non «horizontal», le pacte de Varsovie et le CAEM ont été des instruments de contrôle au service de l'URSS. Michael Sutton relève les positions de la Grande-Bretagne et de la France vis-

à-vis de cette région dont celles plus récentes à l'égard de l'entrée éventuelle de quelques-uns de ces pays dans la Communauté européenne. Nina Bachkatov décrit l'Europe centrale vue de Moscou. Ces deux dernières perspectives sont reprises dans la deuxième partie de l'ouvrage : Intégration européenne et économies périphériques. Les études de C. Reuss et de N. Bardos-Féltoronyi s'appuient sur un important matériel statistique, ils soulèvent la question fondamentale : comment des États localisés à la périphérie peuvent-ils passer d'un État de décolonisation à un État de modernisation compte tenu de la dépendance historique et à l'endettement extérieur. J.P. Peemans reprend ce thème en étudiant l'agriculture, L. Kawan la diplomatie, W. Andreff les rapports économiques. La troisième partie est la plus historique et la plus faible de l'ouvrage.

Cette étude est intéressante car elle soulève des questions importantes et passionnantes, les scénarios envisagés suggèrent plusieurs modèles de développement dont celui de l'ancrage à la CE.

Jean-Pierre THOUZ

*Département de géographie
Université de Montréal*

DELORS, Jacques. *Le nouveau concert européen*. Paris, Éditions Odile Jacob, 1992, 349 p.

Il est une vertu rare en politique : celle de s'exprimer avec clarté et constance. Au fil de ses discours, Jacques Delors développe sa vision de l'Europe. Il ne s'en éloigne jamais. Elle

s'articule autour de quelques mots clés qui constituent la trame de l'ouvrage : solidarité, partenariat, dialogue social, respect des diversités, subsidiarité, véritable philosophie de l'intégration qui ne permet à la Communauté de légiférer que lorsque le niveau communautaire paraît le plus adéquat.

Le Président de la Commission européenne n'a cessé de prôner une Europe forte, influente, unie, qui s'exprime d'une seule voix : « Il ne peut y avoir de progrès tangible dans la construction de l'Europe si celle-ci ne s'affirme pas à l'égard de l'extérieur ». Or, lorsqu'il prend ses fonctions en 1985, Jacques Delors trouve une Europe essoufflée, cloisonnée, atteinte par l'Euroscloérose, impuissante, paralysée par l'unanimité, dont le déclin devient chaque jour plus manifeste. La faible croissance économique ne saurait expliquer, à elle seule, la lente progression de la Communauté. Ce sont davantage les divergences de fond et les interprétations différentes des règles qui neutralisent l'action communautaire.

La relance de l'Europe est inévitable. Elle passe par le renforcement du système monétaire européen, par l'instauration du Marché unique, prévue par le traité de Rome sans jamais qu'elle ne fût pleinement appliquée. Dès 1985, plus de dix ans avant que les termes fussent entrés officiellement dans le jargon communautaire, Jacques Delors parle de convergence, ou plutôt de cohésion de l'Espace communautaire qui s'apprête à s'élargir vers les nouvelles démocraties du Sud. En deux ans, les contours du Marché intérieur sont dressés. Les conceptions ne sont pas nouvelles. La Commission procédera à une utilisation

optimale des règles du traité de Rome qui prévoit la libre circulation des biens, des capitaux, des personnes et des services. Au lieu de s'épuiser, sans succès, à rechercher la norme commune, la CE adopte le principe de la reconnaissance mutuelle des normes ou des règles.

Mais, Jacques Delors va plus loin. Il propose à l'Europe de sortir de sa maladie congénitale en améliorant le fonctionnement du triangle institutionnel Conseil/Parlement/Commission. Le Conseil doit utiliser la majorité qualifiée, la Commission doit jouer pleinement son rôle d'initiative et se doter de moyens d'exécution, le Parlement européen doit exercer ses fonctions de co-législateur. À ses détracteurs qui lui reprochent son penchant pour la Commission, il rétorque que le développement des politiques communes donnera au Parlement européen de nouvelles fonctions. Le Traité de Maastricht lui en accorde davantage encore : celles de la co-décision dans le domaine social et du Marché intérieur, celles d'approuver les accords internationaux et le déroulement de l'Union monétaire, celles de contrôler la Commission. Jacques Delors espère que le Parlement européen n'en abusera pas.

Les institutions sont un élément central du dispositif imaginé par Jacques Delors. En 1989, dans un de ses discours les plus visionnaires, Jacques Delors dévoile ses conceptions de l'architecture européenne. La progression de l'Europe politique, l'approfondissement de la Communauté, sont prioritaires. La Communauté ne peut sacrifier sa construction à l'élargissement sans menacer l'ensemble de l'édifice. Elle propose un

contrat de mariage indivisible : un espace économique ayant vocation à se transformer en une union politique comportant une coopération croissante en matière de politique étrangère et de sécurité. Aux futurs partenaires, la liberté de se soumettre aux termes du contrat sans rejeter un seul élément ou d'y renoncer.

Il n'y a aucun doute possible, l'affermissement de l'échelon central est impératif : « Si j'avais, dit-il, à dessiner le village Europe, j'y verrais une maison appelée « Communauté européenne » dont nous serions les seuls architectes et dont nous conserverions soigneusement les clés, quitte à ouvrir nos portes pour un échange avec nos partenaires ». L'histoire se charge de nuancer ces propos. Opposé à établir un menu à options pour les pays candidats à l'adhésion, Jacques Delors finit par concevoir la perspective d'une Europe à géométrie variable. « Nous pourrions concevoir, dit-il, des politiques de proximité évolutives », « des contrats d'association revisités ».

L'Europe n'est pas à l'abri des menaces. Elle est hantée par sa sécurité, par la multiplication des tensions locales, par la montée des idéologies de l'exclusion, nourries par la peur et le ressentiment. Ces menaces pourront être maîtrisées par la Communauté, à condition qu'elle consolide sa construction, qu'elle assure sa cohésion et son autonomie, qu'elle se dote, enfin, d'une politique étrangère et d'une politique de défense. La Communauté doit acquérir la personnalité politique qui lui manque pour préparer un élargissement qu'elle ne pourra éviter. Si le centre unique d'impulsion, de discussion et d'action revient au Conseil européen, Jacques

Delors privilégie l'utilisation du vote à la majorité qualifiée comme stimulant indispensable et ferment de la Communauté.

Jacques Delors est autant acteur que spectateur de cette Communauté en devenir. Il connaît plus que tout autre les faiblesses de cette entreprise. Une phrase revient sans cesse au long de ces pages : « les États membres doivent avoir une conscience claire de leurs intérêts essentiels qu'ils ne pourront assurer qu'en agissant ensemble ». Jacques Delors n'insiste guère sur le fédéralisme. Certes, la Communauté se distingue d'une organisation de type intergouvernemental. Jusqu'à présent, elle a su concilier l'intergouvernemental et le supranational, mais, demain, le pourra-t-elle encore ? Jacques Delors dresse un plaidoyer en faveur du fédéralisme parce qu'il offre toutes les garanties souhaitables pour le respect du pluralisme. Sera-t-il entendu lorsqu'au sein même de son pays, s'élèvent des voix pour dénoncer « l'abdication de la Démocratie, la Bureaucratie de l'empêchement » ? (Chevènement, Jean-Pierre, « Pour pouvoir redresser l'Europe », *Le Monde*, 2 mai 1992.) Il faut, selon ces voix, conjurer le fédéralisme qui réduit les États au rang de simples collectivités locales. Le Traité de Maastricht signerait-il la fin des ambitions de la Communauté européenne au lieu de lui ouvrir les portes de la Grande Europe ?

Alice LANDAU

Chargée de cours, Université de Genève.